COMMUNIQUE DE PRESSE

La FEDOM lance un appel au Gouvernement wallon dans le cadre du Conclave budgétaire : « Faire les choix prioritaires pour l'aide à domicile en Région wallonne et consolider les parcours professionnels de ses travailleurs ».

Noville-les-Bois, le 2 octobre – En cette période de conclave budgétaire, la FEDOM, Fédération wallonne des services d'aide à domicile, rappelle l'ensemble des pistes figurant dans le mémorandum du secteur (voir en annexe).

Le transfert de compétences de la matière Titres-services du Fédéral vers les Régions est une réelle opportunité pour mieux articuler l'activité des services d'aide aux familles et aux Ainés (SAFA) et celles des services d'aides ménagères en Titres-services. Le secteur SAFA demande depuis 2004 **que la délimitation des champs d'activité des deux départements** soit réalisée et cela n'a jamais été mené à bien par le Gouvernement fédéral.
La FEDOM espère que les ministres Tillieux et Prévot auront à cœur de mettre en œuvre ce point important de la nouvelle déclaration gouvernementale wallonne en veillant à garantir une accessibilité financière cohérente aux usagers.

Il est également urgent que le secteur SAFA dispose **des moyens nécessaires pour répondre de manière régulière et suffisante aux demandes prioritaires des personnes âgées, handicapées et des familles précarisées**. En ce moment d'économies budgétaires liées aux moyens transférés, la FEDOM insiste pour que les décideurs politiques effectuent **les choix prioritaires en faveur de la population wallonne vulnérable**. Pour ce faire, il faut combiner les moyens à affecter à la croissance des contingents d'heures des aides familiales et des aides ménagères travaillant dans le secteur SAFA.

La FEDOM affirme également que **la consolidation des parcours professionnels des aides ménagères** à l'intérieur du secteur de l'aide et des soins à domicile constitue une importante contribution à la baisse du chômage en Wallonie puisqu'elle conforte la situation économique de ces travailleuses dans l'optique du cadre européen de sécurisation des trajectoires professionnelles.
Beaucoup d'aides ménagères travaillant dans les deux départements d'aide à domicile souhaitent évoluer vers le métier d'aide familiale ou de garde à domicile. Un programme d'emploi déployé dans le cadre du fonds Maribel social sectoriel a déjà permis à 140 travailleuses d'effectuer ce parcours avec succès.

La FEDOM demande au Gouvernement wallon d'entendre cet appel urgent des services d'aide à domicile.

Personne de contact : Marie-Claire Sepulchre, Secrétaire générale de la FEDOM, rue de la Tour 10 à 5380 Noville-les-Bois, tél. 081 31 27 26, mail secretariat@fedom.be, site internet www.fedom.be